

COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 22 juin 2023

Le 22 juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rioux se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 13 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Jean-Joël BODIN, Benoît BRIDIER, Francis BONNIN Daniel FAURE, François TURPIN. Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU, Claude LOISEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Sylvain GOUGEON, Nicolas CHAUDET, Stéphane BOUILLON. Mmes. Nadège GERBIER, Nathalie DUCHIRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Daniel FAURE

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023.

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30.

❖ **DELIBERATIONS**

Objet de la délibération n°2023220601

FONDS DE CONCOURS POUR RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE Section INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Commune de Gémozac propose la signature d'une convention qui engage la commune à participer financièrement par l'intermédiaire d'un fonds de concours au financement de travaux sur la voirie communautaire à Rioux.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pour une participation fixée à 61 232 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents** d'accepter cette proposition :

- s'engage à rembourser à cet organisme la totalité de cette participation,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 – article 2041512,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Objet de la délibération n°2023220602

TRAVERSE DE BOURG- PRIX DU TERRAIN AT 204

Suite à plusieurs échanges entre le Département, Monsieur MEGRAUD et Monsieur le Maire, Monsieur MEGRAUD accepte de vendre à la commune environ 3 000 m² sur la parcelle cadastré section AT n° 204. Un bornage sera nécessaire pour préciser cette division de terrain.

Cette offre de vente d'un montant de 1€/m² soit 3 000 € (trois mille euros) permettrait au département de créer un bassin en nid d'abeilles afin d'enfouir les eaux pluviales de la traverse de bourg.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AT n° 204, d'une superficie d'environ 3 000 m² pour un montant de 3 000 €.
- **DIT** que les frais de notaire et de bornage relatif à cette vente seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de cette opération.

Objet de la délibération n°2023220603

ATTRIBUTIONS DES ENTREPRISES POUR LES LOTS DU PROJET COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la construction de deux locaux commerciaux a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 24 avril 2023 pour une remise des offres fixée au 26 mai 2023. La consultation comprenait 11 lots.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 19 juillet à 9H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

PROGRAMME

Lot 1 : VRD

*Entreprise : **ETATP PICOULET MICHEL***
8 rue du fief d'Orennes 17260 Montpellier-de-Médillan
*Montant du marché : **79 387.13 € HT***

Lot 2 : GROS ŒUVRE -MACONNERIE

*Entreprise : **PITEL***
50 rue ampère 17200 Royan
*Montant du marché : **105 784.57 € HT***

Lot 3 : CHARPENTE BOIS

*Entreprise : **BOUGNOTEAU***
Route de Pons 17260 Gémozac
*Montant du marché : **28 911.95 € HT***

Lot 4 : COUVERTURE-ZINGUERIE

*Entreprise : **SARL LOPES ET FILS***
40 rue du Presbytère 17520 Arthenac
*Montant du marché : **22 732.49 € HT***

Lot 5 : MENUISERIES ALUMINIUM

*Entreprise : **VIVANBOIS***
ZA Pied Sec 17260 Gémozac
*Montant du marché : **26 008.55 € HT***

Lot 6 : PLAFOND-CLOISONS-PORTES INTERIEURES

Entreprise : **DB MENUISIER PLAQUISTE**
Chez Favier 17240 Saint Germain du Seudre
Montant du marché : **41 824.04 € HT**

Lot 7 : CARRELAGE-FAIENCE

Entreprise : **SARL NEAU ET BELLUTEAU**
20 rue de chez soulard 17120 Grézac
Montant du marché : **37 722.37 € HT**

Lot 8 : ELECTRICITE-COURANT FORT ET FAIBLE

Entreprise : **SAS EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES**
10bis, rue du Commerce ZI Le Graveau 17400 Saint Jean D'Angely
Montant du marché : **46 948.36 € HT**

Lot 9 : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION

Entreprise : **BRUNET**
ZI des Charriers
7 rue du moulin de Paban 17100 Saintes
Montant du marché : **60 445 € HT**

Lot 10 : CHAMBRES FROIDES-CLOISONS ISOTHERMES

Entreprise : **SAS ERCO**
14 Rue d'Inkermann 79000 Niort
Montant du marché : **59 764.51 € HT**

Lot 11 : PEINTURES

Entreprise : **SARL FORTIER PEINTURE**
5 Rue de l'Abreuvoir 17520 Archiac
Montant du marché : **6 401.77 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHE : 515 930.74 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser M. le maire à signer les marchés publics correspondant aux offres ci-dessus :
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Objet de la délibération n°2023220604

ATTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Président concernant les différentes demandes de subvention faites par les associations,

- **Parents d'élèves Tesson/Rioux => 300€**
- **Sauvegarde du Patrimoine Rioutais => 900€**
- **Chasse => 700€**
- **Club de l'âge d'or => 300€**

- **Gymnastique volontaire de Rioux => 800€**
- **La Mandorle => 400€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions à ses associations.

INFORMATIONS

❖ Fête du Cheval

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers sont invités à la fête du cheval qui aura lieu le samedi 24 juin derrière l'école primaire. Lors de cette journée l'association Espace Forum Solidaire organisera un grand nombre d'animations (escape game, randonnée, balade en poneys, découverte de l'éthologie, spectacle équestre).

❖ Kermesse Ecole

Le spectacle de l'école ainsi que la kermesse auront lieu le mardi 27 juin à partir de 18 h. L'Association des parents d'élèves propose une restauration (frites, gâteaux...) durant toute la soirée.

❖ City Stade

La mairie est toujours dans l'attente de l'accord des diverses subventions concernant le financement pour l'installation de la structure. Une réponse devrait parvenir durant l'été.

❖ Salle des Fêtes

Compte tenu de la chaleur dans la salle des fêtes, les occupants sont souvent obligés d'ouvrir les fenêtres. La mairie va demander plusieurs devis pour la mise en place d'une climatisation.

❖ Lave-vaisselle des écoles

Après plusieurs réparations, le lave-vaisselle fonctionne toujours aussi mal. Comme il date de la construction de l'école (15 ans), la mairie va se rapprocher de l'entreprise Chassériau pour obtenir un devis pour un nouvel appareil.

❖ Cimetière

Une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal, il y a maintenant plus de trois ans. Cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et qui sont censé être entretenues.

Le lundi 10 juillet à 14h, il sera procédé sur site à la seconde et dernière constatation de l'état visuel d'abandon. Les familles concernées sont invitées à s'y rendre.

❖ Prochaine Réunion

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 20 Juillet à 20h30.

Fin de la séance à 21 h 45

 Intervention du président de la gymnastique volontaire.

Monsieur COURRAUD demande des informations concernant le projet de méthanisation.

Monsieur Bodin répond : L'unité de méthanisation traitera essentiellement des effluents d'élevage.

Le biogaz produit sera traité et brûlé dans un moteur de cogénération produisant de l'électricité verte réinjectée sur le réseau Enedis et de la chaleur servant en grande partie à chauffer des bâtiments d'élevage et alimenter un séchoir multiproduit. Le gaz produit sera ensuite conduit pour alimenter le gaz de ville.

Philippe SOULISSE	Sylvie VIGNAUD	Jean-Michel MEGRAUD
Gaëlle LUCAZEAU	Jean-Joël BODIN	Benoît BRIDIER
François TURPIN	Francis BONNIN	Claude LOISEAU
Daniel FAURE		